

Approvisionnements d'énergie

faire attention de ne pas tout donner à ces multinationales par le biais de subventions tant qu'elles en voulaient car, un jour, ce seraient elles qui viendraient contrôler ce même gouvernement.

Et si jamais ce député avait la chance de revenir siéger dans cette enceinte, je suis certain qu'il se lèverait aujourd'hui et vous dirait, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux honorables députés de cette Chambre combien il avait raison de dire à ce gouvernement de se méfier de ces compagnies qui ne font que demander afin de devenir les rois et maîtres de notre pays. Je crois que l'on peut se rendre compte du sérieux de ces paroles du député de Témiscamingue, M. Réal Caouette, quand on voit le gouvernement obligé de présenter le bill C-42.

Monsieur l'Orateur, d'un autre côté nous sommes d'accord lorsque le ministre dit que le gouvernement doit continuer à inciter la population à se servir de l'énergie d'une façon intelligente en évitant le plus possible le gaspillage. Je dis que je suis d'accord. J'ai en main une lettre d'une compagnie dont une filiale est dans ma circonscription de Villeneuve, une compagnie de fenêtres, de portes et de contre-portes qui a dépensé des centaines de mille dollars pour justement essayer de trouver un produit qui ferait économiser de l'énergie. Et c'est là que nous voyons le manque de sérieux des ministres et des ministériels lorsqu'une étude a été faite par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la demande de cette compagnie, afin de savoir qu'elle était la qualité de leurs fenêtres. Une fenêtre dont les dimensions sont de 71 pouces sur 39 $\frac{3}{8}$ pouces a une infiltration d'air de 0.18 par pied provenant d'une fente. Dans une autre fenêtre de 60 pouces sur 36 pouces, l'infiltration d'air par pied, à cause d'une fente, est de 0.16. Lorsque nous parlons de porte patio de 69 pouces sur 79 pouces l'infiltration d'air par pied carré est de 0.19.

Nous avons tous cru dans la sincérité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et aussi dans celle du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand). Le président de cette compagnie a adressé une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations et le bureau du ministre nous en a fait parvenir une copie. Je cite la lettre du ministre:

Le Bureau de l'honorable Warren Allmand nous a fait parvenir copie d'une lettre que vous adressiez au ministre le 10 janvier 1979, de même que copie de lettre que vous adressiez à M. Rémi Guérin, ingénieur de la Société d'habitation du Québec, le 10 janvier également.

Le ministre a pris connaissance de votre correspondance et m'a prié d'en transmettre copie à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin que ceux-ci soient au courant des produits que vous mettez sur le marché...

Et toujours comme je le disais tantôt, non pas avec les subventions du gouvernement mais grâce à leurs économies, cette compagnie-là a investi tout près de \$400,000 pour justement montrer qu'elle était prête à s'associer au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin d'amoindrir, si l'on veut, la demande d'énergie. Je continue maintenant la citation de la lettre:

... afin que ceux-ci soient au courant des produits que vous mettez sur le marché et qui sont susceptibles de promouvoir notre politique de sauvegarde de l'énergie dans le domaine de l'habitation.

Veuillez agréer, cher monsieur Dansereau, mes salutations les meilleures.

Le Chef de Cabinet,
M. Marcel C. Vienneau

Monsieur le président, après ces démarches, cette compagnie m'envoyait une lettre et je cite:

[M. Caouette (Villeneuve).]

Suite à la lettre que nous vous avons fait parvenir récemment au sujet des fenêtres, nous désirons vous faire part d'une lettre reçue de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Cette lettre précise clairement qu'il faut chauffer l'air extérieur, non conserver notre énergie à l'intérieur, donc, pourquoi tant de gaspillage dans les murs et les plafonds en augmentant l'isolation.

De plus, nous joignons à la présente un article paru dans «Québec Construction» mentionnant une nouvelle société d'État créée pour développer des énergies nouvelles. Celle-ci pourra se prévaloir d'un budget qui pourra dépasser les 10 millions.

Nous nous demandons si, au lieu de dépenser l'argent des contribuables pour développer des énergies nouvelles, s'il n'aurait pas lieu de faire des recherches pour trouver des solutions de ventilation ou purificateur d'air vicié dans une maison dont les fenêtres sont supérieures et qui, dans ce cas, réduisent la perte d'énergie.

En analysant ces deux faits qui sont à l'opposé l'un de l'autre, nous concluons que nous avons dépensé (l'entreprise privée) de l'argent inutilement pour obtenir une fenêtre supérieure, car nos tests d'infiltration d'air sont de .18 maximum et un encadrement d'une longévité de 5 fois et plus supérieur à la fenêtre de bois.

● (1600)

Monsieur le président, ce ne sont pas ces gens-là qui ont fait les tests, je l'ai dit tantôt, ce sont des supposés spécialistes du ministère ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Nous croyons qu'il est temps que nous cessions de se contredire et trouver des solutions à court terme pour conserver l'énergie de nos immeubles, et par le fait, une économie d'argent pour le consommateur.

Monsieur le président, ces gens-là investissent des milliers de dollars; nous n'avons qu'à nous reporter à ce que le ministre des Finances (M. Chrétien) disait il y a quelque temps dans son discours sur le budget alors qu'il annonçait que la taxe de 5 p. 100 sur les portes et contre-portes serait remise, et je pense que la porte et la contre-porte ne sont pas un isolant et je crois aussi qu'il n'y a pas que le ministre, même les gens de la Société centrale d'hypothèques et de logement l'approuvent, ce ne sont pas un isolant.

Mais d'un autre côté nous voyons un ministre en «format économique» donner des subventions à des compagnies qui fabriquent les fenêtres «à trois vitres», alors que le ministère de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement, dans une lettre adressée au président de la compagnie Les Fenêtres arctiques Inc. à la suite de la correspondance que ces gens-là ont échangée avec le ministre de cette société, et je cite:

Nous accusons réception d'une copie de la lettre que vous avez fait parvenir à Monsieur Rémi Guérin de la S.H.Q. concernant la qualité des fenêtres installées dans les projets de la S.H.Q. et de la S.C.H.L.

Quoique la fenêtre fabriquée par J.B. Charron Ltée possède des caractéristiques de fuites d'air par pied de fente très réduites, notre gouvernement par le biais du Conseil National de Recherches (C.N.R.) a jugé que là n'était pas la meilleure façon d'économiser l'énergie.

Ils sont d'accord, monsieur le président, sur le fait que la fenêtre peut sauvegarder énormément d'énergie, mais parce que cette fenêtre-là, selon le Conseil national de recherches du Canada n'a pas assez d'infiltration d'air, et comme je disais tantôt ne peut pas réchauffer l'air de l'extérieur, eh bien elle n'est pas considérée comme une bonne fenêtre.

Je poursuis la citation:

Dans son nouveau document «Mesures pour la conservation de l'énergie dans les nouveaux bâtiments du C.N.R.», on mise d'une part sur la réduction des surfaces vitrées par rapport à la superficie des planchers (le maximum permis étant de 15 p. 100) et d'autre part sur l'installation de vitrage triple dans les régions où le nombre de degrés-jours est supérieur à 11,700.